

RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2021 MOTOCROSS

Toute organisation FFM sur le territoire de la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine devra respecter :

- ➔ Le Code du Sport et les RTS (Règles Techniques et de Sécurité) édictés par la FFM
- ➔ Le Règlement LMNA s'afférant à la discipline
- ➔ Le Règlement Particulier visé par la FFM et la préfecture concernée
- ➔ La Réglementation du niveau sonore
- ➔ Le Référentiel Technique pour les moins de 12 ans disponible sur le site internet www.ffmoto.org

La Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine met en compétition plusieurs Championnats, Trophées et Challenge.

Tous les Clubs de la Ligue qui inscrivent au calendrier une épreuve de Motocross, Sidecar Cross ou Quad Cross devront organiser une épreuve de Championnat de Ligue ou de Zone sur chaque manifestation, sauf Elite FFM, Mondial FIM ou FIM Europe.

Dans le cas où des modifications ou précisions aux différents règlements étaient adoptés ultérieurement, un avenant serait publié sur le site de la Ligue et sur Engage-Sports. Les épreuves se situant dans les Zones et limitrophes (30 km) dans le secteur des anciennes délimitations régionales pourront organiser des courses mixtes ou des 2 zones le même jour.

Chaque concurrent devra être titulaire d'une licence FFM 2021 valide le jour de l'épreuve.

La Commission Motocross de la LMNA met en place différentes catégories :

- ➔ Un Championnat Nouvelle-Aquitaine.
- ➔ Des Trophées de Zones.
 - Un Trophée Est & Challenges
 - Un Trophée Nord & Challenges
 - Un Trophée Sud & Challenges

Le règlement des trophées départementaux devra être approuvé par la commission motocross de la Ligue et confirmé par le comité directeur de la Ligue.

SOMMAIRE
ARTICLE 1 - CHAMPIONNAT NOUVELLE-AQUITAINE
ART 1.1 Particularités MX1 et MX2
ARTICLE 2 - TROPHÉES DE ZONES
ART 2.1 Particularités Trophée Est (Départements 19, 23, 87)
ART 2.2 Particularités Trophée Nord (Départements 16, 17, 79, 86)
ART 2.3 Particularités Trophée Sud Départements 24, 33, 40, 47, 64)
ART 2.4 Tableau récapitulatif des catégories et conditions de pratiques
ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS AUX ÉPREUVES ET NUMÉROS DE COURSE SAISON 2021
ART 3.1 Engagements aux Championnats de Ligue Nouvelle-Aquitaine
ART 3.2 Conditions d'engagement
ARTICLE 4 - LES CONTRÔLES
ART 4.1 Administratif
ARTICLE 5 - CONTRÔLE DES ÉPREUVES
ARTICLE 6 - DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION
ART 6.1 Parc fermé / Pré-grille ART
ART 6.2 Essais et qualifications
ART 6.3 Procédure de départ
ART 6.4 La course
ART 6.5 Procédure d'arrivée ART 6.6 Sanctions
ARTICLE 7 - REMISE DES RÉCOMPENSES
ART 7.1 Pour chaque épreuve
ART 7.2 Classement Championnat et Trophées
ART 7.3 Concurrence de dates et récupération de points

ART 7.4 Remise des prix de fin d'année
ART 7.5 Primes de Championnat de Ligue
ARTICLE 8 - RÉCLAMATIONS
ART 8.1 Procédure
ART 8.2 Dérogation
ARTICLE 9 - OBLIGATIONS DES CLUBS
ART 9.1 Dépôt d'autorisation de compétition
ART 9.2 Circuit
ARTICLE 10 - ENVIRONNEMENT
ARTICLE 11 - CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RÉGIONS
ARTICLE 12 - RÈGLEMENT COURSE SUR PRAIRIE
ARTICLE 13 - RÈGLEMENT QUAD CROSS
ARTICLE 14 - RÈGLEMENT MX/SX ARENA
ARTICLE 15 - RÈGLEMENT MINICROSS
ARTICLE 16 - RÈGLEMENT PIT-BIKE
ARTICLE 17 - COUPE DES CLUBS

1 CHAMPIONNAT NOUVELLE-AQUITAINE

Les différents Championnats se dérouleront sur 2 épreuves dans chaque secteur, Est, Nord et Sud soit 6 courses, maximum par catégorie **sauf Quads**.

➔ Si une catégorie n'a pas été prise avant l'ouverture du calendrier FFM par une Zone, une autre Zone pourra postuler pour l'organiser.

➔ Dans un premier temps, un organisateur ne pourra demander à organiser qu'une seule épreuve de Ligue et devra compléter par des catégories de Zone ou des courses Nationales.

➔ Les organisateurs d'une catégorie D : 125 ou E et F : MX1/MX2 pourront être amenés à prendre une catégorie Ligue ou Trophée imposée par la Ligue pour équilibrer le calendrier.

➔ Si une catégorie du Championnat de Ligue est organisée, il ne pourra être organisé le même jour, cette même catégorie dans les zones.

➔ Les pilotes participants au Championnat de Ligue susceptibles d'être sélectionnés au Championnat de France des Régions et qui déclinent leur sélection ne pourront pas courir ce jour-là ni la veille ni le lendemain.

LES CATÉGORIES : (voir tableau récapitulatif sur li-guemotonouvelleaquitaine.org)

		Grilles N° à l'année
Min+Esp	Ligue + Trophées minicross & 85 Espoirs	Grille commune
125	Ligue + Trophées 125cc	Grille unique
MX	Ligue + Trophées MX2 + MX1 + Vétérans	Grille commune
Cha	Trophées Amateurs (Loisirs, Challenges)	Grille commune
Anc	Ligue Motos Anciennes	Pas de numéro à l'année
Are	Trophée MX/SX Aréna	Pas de numéro à l'année
Q	Ligue Quads	Grille unique

Les Championnats de Ligue 85cc, 125cc, Quads, MX1/MX2 et Vétérans seront récompensés par des primes calculées sur le classement de chaque épreuve.

La catégorie Ligue ou Trophée Minicross pourront se dérouler sur les courses de Pit-bike, dans les conditions du règlement les concernant.

➔ ART 1.1 Particularités MX1 et MX2

Championnat LMNA : les catégories MX1 et MX2 ne formeront qu'un seul groupe dit « OPEN ». La course se déroulera sur 3 manches de 15mn + 2T avec points cumulés.

S'il y a 2 groupes :

➔ Pour les essais les groupes seront répartis "à l'assiette" de la manière suivante : 1er du classement scratch 1er groupe A, 2ème du classement scratch 1er groupe B, 3ème du classement scratch 2ème du groupe A, 4ème du classement scratch 2ème du groupe B etc.....

Les pilotes non classés seront répartis dans les différents groupes selon leur numéro.

➔ Après la séance d'essais, les meilleurs chronos formeront le groupe A, et les autres, les autres groupes. Le nombre restera à définir selon la capacité du circuit ou selon le nombre de participants.

S'il n'y a qu'un seul groupe :

- Pour les essais, l'entrée se fera selon le classement scratch provisoire.
- En cas d'annulation de plusieurs manches, il faudra avoir couru au minimum 2 manches pour que le classement général de l'épreuve soit pris en compte dans le calcul des primes.
- Montant des primes Championnat (Disponible sur liguemotonouvelleaquitaine.org).

2 TROPHÉES DE ZONES

Min	Trophée Minicross (Kids, Poussins, 85cc Benjamins)
Esp	Trophée 85cc Espoirs (Minimes & 85cc Benjamins surclassés, Cadets)
125	Trophée 125cc (Juniors et Séniors)
MX	Trophée MX2 & (Open 125cc) + MX1
Vét	Trophée Vétérans (Or, Argent, Vermeil)
Cha	Trophée Amateurs
Are	Trophée MX/SX Aréna (125cc, MX2, MX1)
Qua	Trophée Quads (- 23 ans, Open)
Club	Trophée des Clubs

Pour marquer des points au Championnat, tout pilote doit avoir pris un numéro à l'année et être licencié dans sa zone respective.

ART 2.1 Particularités Trophée Est (Départements 19, 23, 87)

- Essais qualificatifs 20 mn.
- 50/65cc, 85cc Benjamins et Espoirs courses groupées ou séparées selon le nombre d'engagés, 2 essais obligatoires, 1 libre + 1 chrono.
- 125cc (Juniors et Séniors).
- MX1 et MX2 - si plusieurs groupes après séance chrono les meilleurs dans le groupe A et les autres dans les autres groupes.
- Vétérans (si pas assez d'épreuves, ils seront reclassés dans les catégories de leurs cylindres).
- Quads à partir de 13 ans et + avec des sous-catégories par âge : Juniors/Séniors.
- Épreuves avec Championnat de France : possibilité de faire 2 manches de Trophée en diminuant le montant de l'engagement de 5€ (à la charge du club).

ART 2.2 Particularités Trophée Nord (Départements 16, 17, 79, 86)

- Essais qualificatifs 20 mn.
- MX1 et MX2 - si plusieurs groupes après séance chrono les meilleurs dans le groupe A et les autres dans les autres groupes (idem ligue).
- Catégorie A et B : Minicross 65cc kids et Poussins - 85cc Benjamins en groupe séparés ou regroupés selon le nombre d'engagés et défini en collaboration avec l'éducateur désigné sur l'épreuve, 2 essais de 10mn et 2 manches de 12mn + 1T
- Entrée en grille pour les essais sur le classement provisoire.

ART 2.3 Particularités Trophée Sud Départements 24, 33, 40, 47, 64)

- Essais qualificatifs 20 mn.
- MX1 et MX2 - si plusieurs groupes après séance chrono, les meilleurs dans le groupe A et les autres dans les autres groupes (les non-qualifiés pourront être regroupés avec la consolante d'un challenge si besoin).

ART 2.4 Tableau récapitulatif des catégories et conditions de pratiques
(Disponible sur liguemotonouvelleaquitaine.org).

3 ENGAGEMENTS AUX ÉPREUVES ET NUMÉROS DE COURSE

La numérotation 2020 sera entièrement conservée pour la saison 2021 (rien à repayer), seule les nouvelles demandes devront suivre la procédure, les changements de numéros seront effectués par Stella, la secrétaire de la commission secretariat.est@lmna.email

Pour s'engager aux différents Championnats et Trophées de Zones dans le secteur géographique de la Région Nouvelle-Aquitaine, il faut obtenir un numéro à l'année. Les numéros seront attribués contre un droit de 11 €. Le pilote participant au Championnat ou Trophée conservera son numéro toute la saison et devra mettre son numéro de course sur son maillot ou dossard. Les demandes de numéros se feront sur <http://ffm.engage-sports.com> et le règlement

uniquement par carte bancaire.

Pour être classé, le pilote devra obligatoirement avoir pris un numéro à l'année. Les pilotes 65cc-85cc-125cc-MX2-MX1 ayant un numéro du Championnat de France en 2020 pourront le garder s'ils en font la demande auparavant hormis les doublons (voir la liste sur le site de la Ligue). La numérotation ne pourra excéder 999. Les numéros et les couleurs des plaques motos doivent respecter le règlement National de Motocross (voir ART. 4.3).

ART 3.1 Engagements aux Championnats de Ligue Nouvelle-Aquitaine

Listes notoriété Nouvelle-Aquitaine:

Cette liste est composée de pilotes de notoriétés reconnus par la Ligue et sa Commission.

- Liste des pilotes ayant un accès prioritaire aux Championnat de Ligue 125cc, MX2 et MX1.
- Ces pilotes ne pourront pas participer aux Trophées amateurs (Zone Nord et Zone Sud).
- Pas de liste de notoriété pour les autres catégories.
- Les 15 premiers d'une course de Trophée de Zone 2019 (MX1, MX2 et 125cc).
- Les 3 premiers d'un classement général journée d'une course amateur (Gascogne, Guyenne, Loisir, Vétérans).
- Tout pilote qui en fait la demande et ayant un palmarès.
- La Ligue se donne le droit de changer un pilote de catégorie.

Les WILD CARDS (pilotes de notoriété, invité et Hors Ligue) devront s'engager suivant la procédure du Championnat de Ligue sur [Engage sport](http://ffm.engage-sports.com) et devront passer les qualifications si nécessaires.

ART 3.2 Conditions d'engagement

Les engagements aux courses du Championnat de Ligue ou Trophées de Zones s'effectuent sur <http://ffm.engage-sports.com> avec responsabilité du Club Organisateur sous contrôle de la Ligue.

- Si une manifestation est annulée par l'organisateur avant la date prévue aucun frais ne sera retenu par Engage-sports.
- Si un pilote est refusé par l'organisateur, la Ligue ou le pilote lui-même, 1€ de frais administratif sera retenu par Engage-Sport.

Pour toutes les courses (Championnats de Ligue ou Trophées de Zones) :

- Le délai d'engagement sera de 20 jours avant l'épreuve.
- Une pénalité de 20€ sera appliquée après 15 jours précédents la course. (Exemple : une course se déroulant le dimanche 19 du mois, le dernier jour sera donc le samedi 4 minuit, le dimanche les 20€ de pénalités seront appliquées).
- Dans le cas d'un désistement de l'engagement pour raison médicale, il faut adresser son certificat médical au club organisateur en précisant sur le document l'arrêt de la pratique d'un sport ou un arrêt de travail (pas d'interprétation de scanner, radiologie etc.) et ceci 48h maximum après avoir déclaré son forfait.

Championnat Nouvelle-Aquitaine :

- 20 Jours avant l'épreuve priorité aux pilotes de la liste de notoriété.
- Après les 20 jours, l'organisateur pourra engager les pilotes Wild-Cards, puis les autres pilotes dans la limite de l'homologation.
- Les pilotes Wild-Cards et complémentaires pourront s'engager avant les 20 jours afin de ne pas payer la pénalité prévue de 20€.
- Le prix de l'engagement est disponible sur le tableau récapitulatif devant chaque catégorie (voir tableau en fin de règlement).

Ordre d'engagement :

1. - Priorité aux pilotes classés au Championnat (jusqu'à 20 jours avant l'épreuve)
2. - Pilotes ayant pris un numéro à l'année. (à partir des 20 jours précédant l'épreuve)
3. - Pilotes Hors Championnat, Hors Zone, Hors Ligue. (à partir des 10 jours précédant l'épreuve)

Trophées de Zones Est - Nord - Sud :

- Après les 20 jours réglementaires, l'organisateur pourra engager les pilotes hors département de la zone concernée.
- Tous les pilotes licenciés dans la Ligue Nouvelle-Aquitaine pourront être classés s'ils possèdent un numéro à l'année.

4 LES CONTRÔLES

ART 4.1 Administratif

Les contrôles administratifs sont sous la responsabilité du club organisateur, il devra :

- Contrôler les licences, documents administratifs et justificatifs d'identité des participants.
- Remettre au Directeur de Course le visa de l'épreuve, l'attestation d'assurance, le règlement particulier, le plan de sécurité, les horaires, les documents issus des pouvoirs publics et le rapport de clôture.
- Gérer le paddock.
- Gérer la sécurité autour des zones de ravitaillement.
- Gérer le public dans l'enceinte de la manifestation avec du personnel en nombre suffisant.

ART 4.2 Technique

L'accueil des pilotes au contrôle technique sera ouvert suivant le Règlement Particulier de l'épreuve. Les pilotes engagés devront obligatoirement se présenter personnellement au contrôle technique. Les pilotes seront acceptés au contrôle technique à la condition que les numéros et les couleurs de plaque respectent le règlement de la LMNA, ils devront être munis de leur livret technique, leur moto, le casque et une protection dorsale et pectorale conformes au règlement général Motocross FFM. En cas de dépassement du bruit (112 db) au contrôle sonomètre (méthode 2M max définition sur le site de la FFM), un réducteur sera imposé sur la machine. Si celui-ci est enlevé à la suite du contrôle technique, le pilote sera exclu de la manifestation. Un pilote pourra faire contrôler deux machines, mais devra choisir celle qu'il utilisera avant le départ de chaque manche. Le Commissaire Technique devra différencier les deux machines. Les autres règles techniques à respecter seront précisées sur le livret donné au pilote.

ART 4.3 Plaques et dossiers

Les plaques numérotées devront être aux couleurs indiquées ci-après :

Poussin (50/65cc) : plaque bleue - numéros blancs	Benjamin (85cc éducatif) : plaque bleue - numéros blancs
85cc (minime-cadet) : plaque blanche - numéros noirs	125cc 2T : plaque noire - numéros blancs
Classe 2 : plaque noire - numéros blancs	Classe 3 : plaque blanche - numéros noirs
Classe 4 : plaque blanche - numéros noirs	Quad : plaque verte - numéros blancs

ATTENTION : la couleur des plaques et des numéros est à respecter impérativement sous peine de non-départ.

- Les numéros ne devront pas être symbolisés par des contours. L'intérieur des numéros doit être plein.
- Les finitions réfléchissantes (Argent, Or, « Chromées ») sur le numéro ou le fond sont interdites.
- Le contraste entre la couleur de fond de plaque et la couleur des numéros doit être suffisant pour une lecture correcte du numéro.
- Le port du numéro du pilote à l'arrière du maillot n'est pas obligatoire. Cependant, si un numéro est présent dans le dos du pilote, celui-ci devra obligatoirement correspondre avec son numéro de course de l'épreuve, dans le cas contraire il devra le barrer.

ART 4.4 Changement de machine sur une épreuve

Lors d'une épreuve, il sera possible de changer de machine sous réserve que celle-ci soit passée au contrôle technique. Le changement sera accepté uniquement si la cylindrée de la machine souhaitée est de même cylindrée ou inférieure à celle utilisée précédemment. Les machines devront être munies de trois plaques avec les numéros lisibles, conformément au règlement FFM. Le changement de machine est **strictement interdit** pendant une manche. Pendant les essais le changement de machine est autorisé à condition que cette dernière soit dans la zone mécanique prévue à cet effet. Le changement de machine ou toutes réparations dans les paddocks pendant les essais ou les manches est strictement interdit.

Pilotes Hors Ligue ou non enregistrés au Championnat ou Trophées.

Les pilotes Hors Ligue ou Hors Championnat rentreront dans l'ordre des chronos pour les manches et seront classés sur la manifestation mais ne participeront pas aux classements cumulés des Championnats et Trophées Motocross de la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine.

5

CONTRÔLE DES ÉPREUVES

ART 5.1 Les Officiels

Le Comité des Officiels désignera, en tenant compte de la proximité entre le lieu d'habitation et la manifestation :

- 1 Directeur de Course
- 2 Commissaires Techniques
- 1 Délégué (Président du Jury ou Arbitre) désigné par la Ligue et sa Commission, il devra rédiger le Rapport de clôture et faire signer les officiels présents.
- 2 Commissaires Sportifs (s'il y a un jury collégial)

Les frais de déplacement seront pris en charge par la Ligue au tarif validé par le Comité Directeur.

Le Délégué de l'épreuve désigné (Président du Jury ou Arbitre) devra faire partie de la Commission ou être reconnu par elle pour ses compétences et être titulaire de la qualification requise valide. La Ligue pourra éventuellement remplacer le Jury collégial par un Arbitre en respectant le code sportif- Article 2.2.3.4.

Chaque épreuve sera contrôlée par un Jury (comme défini dans le Code Sportif FFM), le Club organisateur devra leur remettre un « laissez-passer » pour accéder à n'importe

quel point du circuit. Ils officieront sur chaque épreuve et un emplacement abrité doit leur être réservé. Les machines y seront marquées ou plombées avant le début des essais.

Le Directeur de Course ou le Jury décidera de la mise en parc fermé des machines à l'issue de la dernière manche de chaque catégorie, et ce durant 30 minutes. La cylindrée pourra être contrôlée sur réclamation d'un pilote (par écrit accompagnée d'une caution de 75€) ou simple décision du Délégué. Un contrôle sonométrique pourra être effectué lors du contrôle technique et/ou à la fin de l'épreuve.

En cas d'absence de celui-ci, le Délégué sera apte à prendre toutes décisions concernant le contrôle technique.

ART 5.2 Le Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par le Comité de Chronométrage de la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine ou d'une entreprise agréée par celle-ci.

Les résultats devront être affichés par l'organisateur à un endroit prévu à cet effet et signalé.

La course sera considérée comme terminée à l'abaissement du drapeau à damiers sur la moto classée 1ère au classement Scratch une fois le temps réglementaire écoulé. Pour être classé, un pilote devra avoir franchi la ligne d'arrivée.

Les chronométreurs privés ou de Ligue sont responsables des résultats de l'épreuve et des modifications apportés par le Jury de la manifestation, si un classement doit être modifié pour des raisons sportives ou d'erreur de chronométrage, seul les officiels de chronométrage devront le faire pendant et après l'épreuve.

Les résultats devront être envoyés au secrétariat concernés sous un format Tableau Excel ou autres, avec les données minimums suivantes : Place, N° de course, Nom et Prénom, N° licence, Catégorie, Sous Catégories, Manches avec points, Total points.

Ces résultats sont sous le contrôle du Délégué pendant et après la diffusion des résultats sur le site internet de la Ligue.

Une participation au frais de déplacement des officiels sera facturée par la ligue à raison de 2 € par pilote présent, la liste des officiels de chaque discipline concernés est proposé par le comité des officiels et validé par le comité directeur.

6

DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

ART 6.1 Parc fermé / Pré-grille

Les organisateurs devront prévoir un parc d'attente avec box numéroté et un parc fermé, ceci à proximité de la grille de départ.

Lors de la première épreuve de chaque catégorie, l'ordre des départs aux essais se fera en fonction du classement général scratch de chaque Championnat de l'année précédente. Pour les épreuves suivantes, l'entrée en pré-grille sera déterminée par le classement général scratch provisoire de chaque Championnat. Les pilotes se présenteront moteur éteint avant H -5mn au-delà de ce délai, le responsable de la pré-grille fera entrer en dernier les pilotes arrivés en retard.

Afin d'éviter tout débordement, une seule personne sera autorisée à rentrer en pré-grille. Cette dernière n'est pas autorisée à se rendre sur la grille pour préparation de la place de départ sauf pour la catégorie 65-85cc qui pourra après placement des pilotes porter les cales.

ART 6.2 Essais et qualifications

Tout pilote n'ayant pas pris part aux essais, se verra refuser le départ de la course. La séance est obligatoire pour tous les pilotes (voir tableau). **Le 1^{er} tour des essais sera un tour de reconnaissance à allure réduite.** Si un pilote ne réalise aucun temps chrono, il rentrera dernier sur la grille de départ. Si un pilote ne peut pas participer à sa série d'essais pour des raisons justifiées, il se verra replacer dans une autre série et sera reclassé pour ces manches dans sa catégorie en fonction de son chrono. Sinon, dans la mesure du possible, il réalisera deux tours de reconnaissance et rentrera dernier de sa série. Toutes communications avec les accompagnateurs doivent avoir lieu au parc mécanique et non sur le pourtour du circuit. Pour les réglages, une zone sera délimitée par le club organisateur. Aucun arrêt n'est autorisé sur la piste en dehors du parc mécanique (règles FFM). Aucun pilote ne pourra prétendre se faire aider sur le circuit.

ART 6.3 Procédure de départ

Les départs seront donnés avec une grille type américain, s'abaissant vers les pilotes. En cas de non fonctionnement de la grille de départ, ils pourront être donnés à l'aide du drapeau national.

Pour tous les Championnats de Ligue les pilotes (Ligue et hors Ligue) entreront en grille dans l'ordre des séries de chronométrage pour toutes les manches s'il y a plusieurs groupes (exemple 1er groupe A, 1er groupe B, 2ème groupe A, 2ème groupe B, etc...).

Le responsable de la pré-grille, sous contrôle d'un commissaire sportif, fera mettre les moteurs en marche, lorsque la première moto quittera la pré-grille, le processus de départ est lancé et ne pourra plus être arrêté. Un accompagnateur ou un mécano licencié sera admis sur la grille pour les catégories 50/65 et 85cc après la mise en place du pilote ou cales puis évacuation. Le choix de sa place en grille appartiendra au pilote.

Dès que tous les concurrents seront en place, et sur ordre du Directeur de Course, la

personne dédiée présentera le panneau 15 secondes et plus aucun report de départ ne sera accordé aux participants quelle qu'en soit la cause. Les 15 et 5 secondes devront être présentées avant l'abaissement de la herse de la grille de départ, de laquelle les roues avant des motos ne devront être éloignées de plus de 50 centimètres avec une barre anti-recul si nécessaire. Les Commissaires sportifs veilleront au bon déroulement des départs.

➔ **Rappel avant et au moment du départ** : Seuls les pilotes ont un droit d'accès derrière la grille et de préparer leur place de départ dans ce périmètre sans utiliser d'outil. Il est interdit à quiconque d'accéder à l'espace situé en avant de la grille. Le pilote est seul RESPONSABLE de ses accompagnateurs.

➔ **Modifications d'horaires** : le Jury qui sera amené à modifier les horaires ou programme au cours de la manifestation pour des raisons indépendantes de sa volonté (sécurité, intempéries, problèmes techniques, etc...) devra obligatoirement informer toutes les personnes concernées par ce changement (pilotes, managers, officiels...) au moyen de communication à sa disposition.

ART 6.4 La course

Après tout arrosage ou travaux conséquents, seule la série suivante pourra effectuer un tour de reconnaissance, à cette occasion, les pilotes devront être en pré-parc dix minutes avant l'horaire de départ de la manche. Pour les 50cc-65cc et 85cc, l'arrosage sera interdit avant le départ.

L'ACCÈS AU PARC PANNEAUTEUR EST UNIQUEMENT RÉSERVÉ AUX LICENCIÉS munis d'une licence FFM de l'année en cours et du Pass-Organisateur. Age minimum requis 14 ans, l'organisateur mettra en place un contrôle d'accès à ce parc.

ART 6.5 Procédure d'arrivée

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course pourra moduler la durée d'une manche en utilisant le drapeau rouge ; s'il est nécessaire d'interrompre immédiatement une course en raison d'un accident ou autres qui rendent dangereux son déroulement, un drapeau rouge sera présenté par le Directeur de Course, seul habilité à interrompre la course.

Si une manche est arrêtée avant la moitié de son temps, un nouveau départ sera donné dès que possible. Les pilotes devront se rendre directement au parc d'attente. Aucun changement de machine ou ravitaillement ne sera accepté. La manche sera recommencée pour la durée du temps restant.

Si les pilotes ont parcouru 50 % ou plus du temps imparti, la manche est validée sur le tour qui précède l'arrêt de la manche.

Les points seront attribués à l'issue de chaque manche et seront reportés sur le classement des Championnats dans chaque catégorie selon le tableau récapitulatif.

PI	Pts	PI	Pts	PI	Pts	PI	Pts	PI	Pts	PI	Pts
1	60	12	42	23	31	34	20	45	9	56	3
2	56	13	41	24	30	35	19	46	8	57	3
3	53	14	40	25	29	36	18	47	7	58	3
4	51	15	39	26	28	37	17	48	7	59	3
5	49	16	38	27	27	38	16	49	6	60	2
6	48	17	37	28	26	39	15	50	6	61	2
7	47	18	36	29	25	40	14	51	5	62	2
8	46	19	35	30	24	41	13	52	5	63	2
9	45	20	34	31	23	42	12	53	4	64	1
10	44	21	33	32	22	43	11	54	4	a	
11	43	22	32	33	21	44	10	55	4	90	

ART 6.6 Sanctions

Fautes	Sanctions
Non-respect envers un Officiel ou un membre organisateur.	Exclusion immédiate de l'épreuve et suivant la gravité des actes comparution devant le Tribunal Disciplinaire Régional et voir plus
Non-respect des consignes de sécurité.	
Gestes agressifs, insultes envers les Organisateurs, Officiels, Accompagnateurs, Pilotes ou tout autre personne.	
Dégradation des installations ou bien d'autrui.	

Couper le circuit :	pendant les essais pendant une manche	Décision du Jury
Non-respect du drapeau jaune agité Non-respect du drapeau blanc à croix St André		1 tour pouvant aller jusqu'à la disqualification
Aide extérieure sur le circuit		Pénalité de temps (30 secondes)
Entrée de l'accompagnateur, du mécano ou du panneateur pendant une manche sans avoir l'autorisation du directeur de course ou du délégué		Pénalité de temps (30 secondes) si récidive déclassement du pilote
Perte d'un élément d'échappement		Mise hors course de la manche en cours non respect de la décision déclassement
Utilisation d'une machine ou d'un équipement non vérifié au contrôle technique		Déclassement

Application du règlement

Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la F.F.M. organisées par la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine, le Jury de l'épreuve est habilité à prendre toutes les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité. Ceci s'applique également pour le respect de l'horaire de fin prévu sur l'arrêté préfectoral. Cet arrêté préfectoral devra être fourni au Directeur de Course et au Délégué avec le règlement particulier de l'épreuve. La commission pourra, en cas de besoin, modifier en cours de saison le présent règlement pour l'adapter à une épreuve particulière.

7

REMISE DES RÉCOMPENSES

ART 7.1 Pour chaque épreuve

Les 3 premiers de chaque Championnat ou Trophée (sous-catégories, voir tableau) seront récompensés sur chaque épreuve.

Le classement se fera sur les points attribués dans les manches sur le classement journée pour tous les pilotes Ligue ou Hors Ligue. (Voir tableau récapitulatif). En cas d'égalité sur le classement journée, le départage se fera sur le résultat de la dernière manche courue.

Seront récompensés les 3 premiers des sous catégories suivantes : 50cc, 65cc Kids, 65cc Poussins, 85cc Benjamins, 85cc Espoirs, Scratch 125cc, 1^{er} 125cc de 13ans, Scratch MX2, Scratch MX1, Scratch Féminine, Scratch Vétérans, Scratch Amateurs, Scratch MX/SX Aréna (possibilités 125cc, MX2, MX1), Scratch Quad (possibilités - 21 ans, Open). L'organisateur pourra récompenser suivant ses possibilités, en plus des coupes, par des lots ou autres à sa seule discrétion. La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif.

ART 7.2 Classement Championnat et Trophées

Les 3 premiers de chaque Championnat ou Trophée et sous-catégories (voir tableau) seront récompensés. Les points des Championnats sont répertoriés sur le tableau récapitulatif.

Le classement du Championnat de Ligue se fera par le cumul des points marqués à chaque épreuve. Le vainqueur sera celui qui totalisera le plus grand nombre de points. En cas d'égalité sur le classement en Championnat de Ligue ou Trophées de Zones, le départage se fera sur le dernier classement général de la dernière épreuve.

ART 7.3 Concurrence de dates et récupération de points

Pas de récupération de points pour les Championnats de Ligue.

Pas de récupération de points pour les Trophées des 3 zones Est - Nord - Sud.

ART 7.4 Remise des prix de fin d'année

Si un pilote récompensé (en Championnat de Ligue ou Trophées de Zones) par un trophée ou une prime n'est pas présent le jour de la remise des prix de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sans raison valable (médicale ou familiales graves), la prime sera minorée de 50 %. L'invitation sera adressée au plus tard, 3 semaines avant la remise des récompenses pour permettre au pilote récipiendaire de prendre ses dispositions.

ART 7.5 Primes de Championnat de Ligue

Des primes de Championnat seront mises en place pour les différentes catégories (disponible sur liguemotonouvelleaquitaine.org) aux conditions mentionnées

8

RÉCLAMATIONS

ART 8.1 Procédure

Toute réclamation devra être remise par écrit au Directeur de Course dans les 30mn qui suivent l'affichage des résultats accompagnée d'un chèque de caution de 75 € ou 150 € dans le cas du démontage d'un moteur 4T.

Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou, versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

Toute réclamation sera examinée par le Jury de l'épreuve, en première instance et si nécessaire par le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage, en deuxième instance.

ART 8.2 Dérogation

Dans le cas où le plaignant serait victime d'un accident corporel constaté, le délai de la réclamation est porté à 48 heures.

Il est précisé que les limites de cylindrées s'établissent comme suit :

Classes	Catégories	Cylindrées 2T	Cylindrées 4T
Classe 1	65 – 85		
Classe 2	MX2	100 – 150	175 – 250
Classe 3	MX1	151 – 250	251 – 450
Classe 4	MX 3	251 – 500	451 – 650
Sidecar		350 – 750	1000
Quad		85 – 750	250 – 750

9 OBLIGATIONS DES CLUBS

Tout club organisateur d'une épreuve du Championnat de Ligue Nouvelle-Aquitaine ou Trophée de Zone Motocross, se doit de respecter le cahier des charges mis en place pour la saison en cours :

- ➔ Préparation et arrosage de la piste.
- ➔ Mise à disposition d'un local de chronométrage conforme, électricité, fenêtre suffisamment grande, table et chaises en nombre suffisants, une ramette de papier A4...
- ➔ Boucle de chronométrage aux normes.
- ➔ Un lieu couvert pour le contrôle technique (local, tente, etc...).
- ➔ Une zone mécanique est obligatoire pour le Championnat de Ligue et facultative pour les Trophées amateurs, etc....
- ➔ Une alimentation électrique dans le parc panneateur.
- ➔ Un panneau d'affichage pour les résultats (sous la responsabilité du club).
- ➔ Une sono pour les paddocks.
- ➔ Eviter dans la mesure du possible l'installation de la sono à proximité du chrono
- ➔ Un pré parc numéroté pour l'entrée en grille.
- ➔ En cas d'annulation d'une épreuve pour raisons exceptionnelles intervenant après les contrôles administratifs, sur proposition du Jury, le Club Organisateur pourra retenir 10€ sur le tarif d'engagement du pilote.

ART 9.1 Dépôt d'autorisation de compétition

Tout club organisateur d'une épreuve du Championnat de Ligue Nouvelle-Aquitaine ou Trophée de Zone devra transmettre son règlement particulier accompagné du plan, des horaires et de l'assurance RCO de l'épreuve au secrétariat concerné qui transmettra par mail aux divers responsables pour avis, avant d'y apposer le visa de la LMNA. Pour les Trophée de Zones : envoi au Président du Jury désigné et aux Responsables de Zones.

Pour le Championnat de Ligue : envoi au Président du Jury désigné, au Président de la Commission Motocross et aux Responsables de Zones concernées.

Les éventuelles modifications devront parvenir au secrétariat concerné dans les 4 jours ouvrés avant envoi à la FFM pour visa fédéral.

Les RP Visés et les horaires seront mis en ligne sur le site internet de la Ligue et Engage-sport.

ART 9.2 Circuit

Pour organiser une épreuve de Championnat de Ligue 125cc, MX1 et MX2, la capacité d'accueil du circuit devra être d'au moins 40 pilotes et de 38 pilotes pour la catégorie Vétérans.

10 ENVIRONNEMENT

Les pilotes devront prendre les mesures nécessaires pour éviter la pollution du sol et le risque d'incendie dans le parc à coureurs. Des contrôles seront effectués par les Commissaires Techniques ou Sportifs à chaque épreuve ☒ tapis de sol et extincteur sont obligatoires.

Suite à la nouvelle directive de la mise en place du tri sélectif dans certains départements, les pilotes auront l'obligation de ramener leurs déchets.

11 CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RÉGIONS

La sélection sera établie par les membres de la Commission en tenant compte des performances Régionale et Nationales des pilotes.

Tout pilote sélectionné pour représenter la Ligue dans une épreuve, est tenu d'y participer.

Si pour un motif autre que médical ou tout cas examiné par la Commission de Motocross, le pilote concerné décline cette sélection, il ne pourra pas participer à une autre manifestation la veille, le jour ou le lendemain de l'épreuve concernée par la sélection dont il a fait l'objet.

Indemnité spécifique du Championnat de France des Régions : les pilotes qui y participent seront défrayés par une prime en rapport avec la distance entre leur domicile et le lieu de l'épreuve.

12 RÈGLEMENT COURSE SUR PRAIRIE

Toutes les catégories du territoire Nouvelle-Aquitaine : 8 minutes + 1t avec 3 manches maximum. Les catégories 65-85-Quads et MX1-MX2 compte pour les Trophées de Zones.

Si le nombre de pilotes présents est supérieur à la capacité du circuit, des séries seront constituées et de ce fait une finale sera organisée.

13 RÈGLEMENT QUAD CROSS

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les coureurs âgés de 13 ans, titulaires d'une licence NCO, Internationale ou LUE délivrée par la FFM. Les cylindrées imposées sont : MX2 à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre.

14 RÈGLEMENT MX/SX ARENA

ART 14.1 - Généralités

Pour 2020, la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine met en place le MX ARENA TROPHEE. Le trophée se disputera sur les épreuves de la Ligue inscrites au calendrier de Ligue 2020 et répondant aux spécificités du Trophée.

Les clubs organisant une épreuve MX Aréna Trophée pourront inclure en plus aux choix les catégories Minicross, 85 espoirs, Loisirs ou Vétérans.

ART 14.2 - Catégories

Le MX ARENA TROPHEE est ouvert aux licenciés NCO nationaux et INTERS, pilotes âgés de 13 ans minimum au 1^{er} janvier de l'année, selon règlement FFM.

La cylindrée de la machine :

- 2 temps de 125cc à 500cc.
- 4 temps de 250cc.

ART 14.3 - Inscriptions

Comment s'inscrire aux Super Championnat de Ligue ? Les inscriptions se font sur le site engagesports.com Pas de numéros à l'année.

Chaque pilote devra respecter la couleur des plaques et des numéros figurant dans le règlement Motocross.

ART 14.4 - Engagement

Les engagements au MX Aréna Trophée se font sur le site engagesports.com

Les pilotes inscrits à un Championnat de Ligue complet, 125, MX2 et MX1 seront prioritaires pour être engagés sur le MX Aréna trophée.

Le montant de l'engagement pour chaque épreuve est de 40 € (transpondeur compris).

Pour les pilotes qui souhaiteraient participer en cours de saison au Championnat de Ligue : suivre la procédure d'engagement ci-dessus.

Pour les engagements hors délai (rappel de la clôture des engagements 15 jours précédant l'épreuve) le montant sera de 50€.

Tout pilote engagé qui prévient de sa non-participation par mail auprès du Club Organisateur avant le jeudi précédant l'épreuve se verra restituer le remboursement de son engagement.

Après le jeudi précédant l'épreuve (sauf pour raison de santé : dans ce cas fournir obligatoirement au Club Organisateur un certificat médical dans un délai maximum de 24 heures qui suit l'épreuve) n'aura aucun remboursement sur son engagement.

Rappel : tout pilote s'étant présenté au secrétariat pour contrôle de licence est considéré comme engagé et il est tenu de participer à l'épreuve, toute supercherie sera sanctionnée par une amende de 75 € et pourra être suivie d'une sanction administrative s'il y a récidive.

Cas particulier pour les pilotes engagés, mais participant à des qualifications de Championnat de France qui ont lieu aux mêmes dates que des épreuves de ligue, l'organisateur devra restituer le chèque d'engagement et le chèque de caution. Si à la date de clôture des engagements (rappel de la clôture des engagements 15 jours précédant

l'épreuve), le nombre de pilotes n'est pas atteint, le Club Organisateur pourra compléter le plateau de son épreuve avec des pilotes hors ligue. Les pilotes hors ligue ne seront pas pris en compte dans le classement du Championnat de Ligue (Mais priorité absolue sera réservée aux pilotes de la Ligue Nouvelle-Aquitaine).

ART 14.5 - Technique

La présentation du livret technique est obligatoire à chaque épreuve et un seul par pilote. **Bruit :**

Nouvelle norme du niveau sonore 112 db à 2 mètres maxi (au régime maxi) sera appliquée ou modifiée selon les prescriptions FFM du moment. .

Le niveau sonore sera mesuré à chaque extrémité des tuyaux d'échappement. **Equipement :**

Protection dorsale obligatoire (Normes : selon règlement FFM). voir le règlement général. Dimension du guidon : entre 600 et 850 mm ; embouts protégés.

Chaque pilote devra être muni d'un EXTINCTEUR ABC 2 KILOS minimum. **Environnement :**

Dans le parc coureur, l'utilisation d'un tapis environnemental ou d'un autre système efficace pour faire votre mécanique est obligatoire. Les dimensions minimums sont de 2 mètres x 1 mètre et devront être en matière absorbante (mini 3L/M2) et ne laisser passer aucun liquide.

ART 14.6 - Épreuves

Les épreuves du MX Aréna Trophée, se dérouleront dans les conditions définies ci-après : **Déroulement :**

Pour la première épreuve, les groupes seront tirés au sort, pour les épreuves suivantes les groupes seront désignés en fonction du classement provisoire du MX Aréna Trophée.

Le nombre de groupe dépendra du nombre d'engagés (maximum 5 groupes).

Les essais se dérouleront de la façon suivante :

5 minutes d'essai libre & 8 minutes d'essai chrono

Les séances d'essai libre et chrono pourront se faire sans coupure. **Course :**

Chaque groupe disputera 2 manches de 10 mn + 1T

A l'issue des 2 manches les 4 ou 5 premiers (selon nombre de groupe et capacité circuit) seront qualifiés pour la Finale A.

Les 4 et 5 suivant en finale B et ainsi de suite pour que tous pilotes face 3 manches. Les finales se disputeront sur 10 mn + 1T

La finale A se disputera sur 12 mn + 1T, ou pourra se disputer à l'américaine.

ART 14.7 - Classement

Pour chaque manche de classement plus la finale A, les points seront attribués suivant le barème défini Article 8 (Clauses Générales).

1er : 25 pts	5ème : 16 pts	9ème : 12 pts	13ème : 8 pts	17ème : 4 pts
2ème : 22 pts	6ème : 15 pts	10ème : 11 pts	14ème : 7 pts	18ème : 3 pts
3ème : 20 pts	7ème : 14 pts	11ème : 10 pts	15ème : 6 pts	19ème : 2 pts
4ème : 18 pts	8ème : 13 pts	12ème : 9 pts	16ème : 5 pts	20ème : 1 pt

Ne sera pas classé le pilote qui n'a pas franchi la ligne d'arrivée.

ART 14.8 - Remise des Prix

L'organisateur devra prévoir des récompenses au moins pour les 5 premiers de la finale A ainsi que le meilleur junior (- de 17 ans à la première épreuve).

La présence des pilotes à la remise des prix est obligatoire, la récompense ne pourra être récupérée en aucun cas par une autre personne.

En fin d'année, le Champion et le Vice-Champion ainsi que le meilleur junior se verront remettre un Trophée, lors de la remise des prix.

ART 14.9 - Sponsoring

Dans le but de promouvoir les Championnats, la Ligue se réserve le droit d'imposer ses partenaires sur la moto ou l'équipement.

15

RÈGLEMENT MINICROSS

Le Championnat ou Trophées de Zones Minicross est réservé aux enfants de 7 à 11 ans, titulaires d'une licence NJ au moment de leur inscription, ayant une moto éducative et détenteurs au minimum d'un guidon d'argent.

ART 15.1 Les Sous catégories

La catégorie Minicross comportera 3 sous catégories :

65cc Kids	7-9 ans	Guidon d'Argent
65cc Poussins	9-11 ans	Guidon d'Argent
85cc Benjamins	9-11 ans	Guidon d'Argent

La Catégorie 85cc Espoirs comportera 2 sous catégories :

85cc Minimes	12-13 ans	CASM + Benjamins surclassés par le Comité Educatif
85cc Cadets	14-15 ans	CASM

Les catégories Benjamins Minicross et Minimes seront déterminées par un éducateur du Comité Educatif lors d'une session d'entraînement sur circuit MX ou Pit-Bike dans sa zone ou dans la Ligue. Pour les candidats absents sur cette ou ces session(s), la décision sera prise par le Comité Educatif.

Sur avis de la Commission, un licencié minime Espoirs (12 ans- et 13 ans pour les filles) pourra demander son maintien en Minicross selon son niveau, à condition qu'il ne soit pas classé dans les 10 premiers de son Trophée.

Tous les pilotes 85cc qui seront intégrés dans la catégorie 85cc Minicross seront classés dans cette catégorie pour la saison.

Toutes les demandes de dérogations devront obligatoirement être adressées au Responsable du Comité Educatif (changements de catégorie, demandes de sur-classement ou maintien ...), pour validation.

Le Championnat de Ligue ou Trophées de Zones Minicross portent sur les éléments éducatifs du sport Motocycliste et prépare au CASM (Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste) et donc à la compétition dès l'âge de 7 ans, conformément aux nouvelles conditions fédérales d'accès à la pratique éducative et de compétition.

Les pilotes 65cc pourront changer de catégorie en cours de saison et passer de 65cc vers 85cc, mais ne conserveront pas leurs points acquis. Leur classement se fera dans leur nouvelle catégorie, dès la première participation.

Un Educateur sera présent sur les Minicross destiné à l'encadrement, l'objectif est d'influer de manière positive sur les parents et permettre de relâcher la pression sur les Officiels, ainsi l'éducateur est plus apte à gérer les situations conflictuelles. Le breveté demandera si besoin à la direction de course et au jury de l'épreuve une modification du tracé du circuit pour des raisons de sécurité pour ces 2 catégories.

Selon l'harmonisation Européenne, un pilote de 11 ans pourra accéder au Championnat Espoirs 85 cm3 sur demande.

ART 15.2 Les Classements

Les classements Championnat et Trophée Minicross 2021 seront axés sur le comportement et le respect de la réglementation sportive et de sécurité MX appliquée sur les épreuves inscrites au calendrier. L'ordre d'arrivée des pilotes sera pris en compte pour le classement des pilotes dans chaque catégorie et pour un classement scratch. L'attribution des points sera appliquée selon le barème en vigueur (voir ART 6.5).

Les Zones ont les mêmes catégories, mais elles pourront, soit les regrouper, soit les séparer selon leur nombre d'inscrits.

2 zones pourront organiser, le même jour, sur le même circuit, une même course comptant pour leur Trophée respectif, dès lors, un classement général de l'épreuve sera appliqué pour chaque zone avec ré-attribution des points.

Cela permettra de séparer les catégories ou sous catégories et ainsi générer plus de pilotes.

Aucune bonification et équivalence de points ne seront accordées aux pilotes participant au Championnat de France ou d'Europe, ou course officielle avec sélection nationale le même jour qu'une épreuve du Championnat de Ligue ou Trophées de Zones.

ART 15.3 Déroulement de l'épreuve (voir règlement général)

Les épreuves comportent au minimum : deux séances d'essais de 10 minutes, espacées 45mn, catégories réunies ou non le matin après 9h30 et 2 manches de 10 mn + 2T en Motocross ou 2 manches de 9 mn + 1T sur circuit Pit-Bike de préférence avant 17 heures, 1h15 de pause entre deux manches doit être respectée. Les épreuves dites « Course sur prairie » et Minicross sur terrain de Pit-Bike compteront dans le classement du Trophée Minicross.

Les organisateurs sont tenus de ne pas arroser avant les manches de Mini-Cross sauf si c'est une demande de l'éducateur désigné.

Les clubs organisateurs ayant inscrit des épreuves de Trophées Minicross devront prévoir l'accueil d'un Educateur désigné par la commission, ainsi que des récompenses pour tous les jeunes pilotes : médailles, lots publicitaires de valeurs identiques.

ART 15.4 Équipement

La tenue exigée est celle des pilotes de Motocross : casque homologué, bottes de cuir, gants, pantalon protégé, pare-pierres, lunettes, protection dorsale.

ART 15.5 Technique : (Selon règlement FFM)

Aucune adjonction d'appendice non homologué n'est autorisée sur les casques. Fond de plaque bleu et numéros blancs.

Si après un avertissement les plaques et N° ne sont pas aux normes, ce sera l'exclusion. Pour l'équipement environnemental voir ART 4.2.

Des contrôles techniques seront réalisés à chaque épreuve.

ART 15.6 Engagement

Les demandes de numéro et les engagements se feront sur engagesports.com

Le montant de l'engagement pour chaque épreuve est fixé à 30 € pour les 65cc et 85cc.

ART 15.7 Numéro à l'année

Le pilote gardera toute la saison son numéro qui devra être apposé sur la plaque avant et sur les deux plaques latérales de la moto.

ART 15.8 Procédure de départ

L'ordre de placement sur la grille de départ sera établi selon l'ordre des essais chronométrés.

Pour les Trophées de Zones, la mise en grille sera établie selon les essais chronométrés sans les afficher pendant la séance.

Les pilotes devront être en pré-grille 10 minutes avant le départ. Seuls les pilotes seront habilités à placer leur moto sur cette grille

Un seul accompagnateur y sera toléré, uniquement après la rentrée en grille de la dernière moto et devra quitter celle-ci avant la procédure du départ.

ART 15.9 Récompenses

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés en fin d'année lors de la remise des prix de la LMNA.

16

RÈGLEMENT PIT-BIKE

ART 16.1 Généralités

La Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine met en compétition un championnat et des trophées inter-ligue appelés TOPB (Trophée Ouest Pit Bike). Aux termes des épreuves inscrites au calendrier un classement TOPB ainsi qu'un classement ligue sera établi par catégorie.

Les clubs organisateurs devront se soumettre au présent règlement et déposer leur date auprès de la commission PIT BIKE et de leur ligue respective. Ils devront justifier d'un terrain adapté et homologué selon les normes en vigueur.

ART 16.2 - Catégories

➔ A : Championnat PIT 190 : ouvert aux licenciés NCO, NPP, LJC3 âgés de 15 ans au 1er janvier de l'année Cylindrée : 4 Temps de 115 à 190 cc - roue arrière de 12 pouces maximum.

➔ B : Championnat SEMI AUTO : ouvert aux licenciés NCO, NPP, LJC3 âgés de 15 ans au 1er janvier de l'année Cylindrée : 4 Temps de 88 à 115 cc - roue arrière de 12 pouces maximum

➔ C : Championnat KIDS : ouvert aux licenciés NPP, NJ, LJC3 âgés de 16 ans maxi au 1er janvier de l'année Cylindrée : 4 Temps 190 cc maxi - Roue arrière de 12 pouces maximum - Suivant réglementation moto-cross âge/cylindrée.

➔ D : Championnat VETERANS : ouvert aux licenciés NPP, NCO, LJC3 âge minimum 35 ans au 1er janvier de l'année Cylindrée : 4 Temps de 115 à 190 cc - Roue arrière de 12 pouces maximum

➔ E : Trophée PIT LOISIRS : ouvert aux licenciés NPP, NCO, LJC3 âge minimum 14 ans Cylindrée 4 temps de 115 à 190 cc - Roue arrière de 12 pouces maxi Conditions d'accès : Ne pas avoir terminé dans les 3 premiers du TOPB ou championnat de ligue 2019-2020.

➔ F : Trophée PIT FEMININ : ouvert aux licenciés NCO, NPP, NJ3C, NJC3 âge minimum 14 ans au 1er janvier de l'année Cylindrée : 88 à 190 cc - Roue arrière 12 pouces maximum.

ART 16.3 - Inscriptions

Après parution du calendrier officiel via le site engage-sports
Numéro de course : les demandes de numéro se feront sur le site engage-sports. Le pi-

lote pourra conserver son numéro de 2020, il lui sera réservé jusqu'au 15 février 2021. Au-delà de cette date, le numéro sera libre d'accès.

ART 16.4 - Engagements

Un droit d'engagement de 50 euros sera demandé par épreuve en seul cas d'engagement sur la totalité du championnat.

Pour les engagements épreuve par épreuve, il sera demandé 60 euros jusqu'à 10 jours avant l'épreuve. Pour les engagements hors délai à partir du 9ème jour avant l'épreuve, il sera demandé 70 euros.

Annulation d'engagement : jusqu'à 10 jours avant l'épreuve, le club organisateur se réserve le droit de retenue de 15 euros sur le remboursement de l'engagement. Au-delà du 10ème jour, aucun remboursement ne sera accepté sauf pour raison de santé ou cas de force majeure avec justificatifs.

Pour compléter les plateaux, les organisateurs pourront délivrer une licence à la journée (LJC3). RAPPEL : Les licenciés à la journée ne seront pas classés dans le championnat, ni trophée.

ART 16.5 - Technique

Couleurs plaques :

PIT 190 Fond noir/numéro blanc	PIT Vétérans Fond jaune/numéro noir
PIT Semi Auto Fond vert/ numéro blanc	PIT Féminin Fond rose/Numéro blanc
PIT Kids Fond blanc/ numéro noir	PIT Loisirs (amateur) Fond bleu/numéro blanc

Bruit : nouvelle norme du niveau sonore 112dl à 2 mètres maxi (au régime maxi) sera appliquée ou modifiée selon les prescriptions FFM du moment

Equipement : Protection dorsale obligatoire (Norme : selon règlement FFM), voir le règlement général. Dimension du guidon : entre 600 et 850 mm ; embouts protégés. Chaque pilote devra être muni d'un EXTINCTEUR ABC 2 KILOS minimum.

Environnement : dans le parc coureur, l'utilisation d'un tapis environnementale ou d'un autre système efficace pour faire votre mécanique est obligatoire. Les dimensions minimum sont de : 2 mètres x 1 mètre et devront être en matière absorbante (mini 3L/M2) et ne laisser aucun liquide.

ART 16.6- Déroulement de la manifestation

Parc fermé : les organisateurs devront prévoir un parc d'attente avec box numéroté à proximité de la grille. Les pilotes se présenteront moteur éteint avant H - 5 mn. Au-delà de ce délai, le responsable de la pré-grille fera entrer en dernier les retardataires.

L'entrée en grille se fera pour les 3 manches selon les chronos ou manche qualif.

Un pilote pourra changer de machine entre 2 manches après accord du délégué et du directeur de course. Pour chacune des catégories les épreuves de classement se dérouleront :

- ➔ Sur 3 manches de 8mn + 1 tour
- ➔ Essai libre de 8mn
- ➔ Essai chrono de 8mn

Pour un gain de temps, les 2 séances pourront s'enchaîner sans coupure.

Tout pilote doit avoir au moins effectué 2 tours d'essai pour être admis aux manches. Dans chaque catégorie si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité du circuit, les essais chronos détermineront les qualifiés. Les non qualifiés pourront disputer une manche « non qualifiés » de 8 mn.

En cas de défaillance de l'informatique la séance chrono sera remplacée par une manche de 5 mn. L'entrée en grille se fera pour les 3 manches selon les résultats chronos ou manche qualif.

Catégorie LOISIRS : Particularités

Suivant le nombre d'engagés, il y aura 2 séries. A l'issue des chronos, les 2 séries seront réparties selon la règle de l'assiette pour équilibrer les niveaux.

A l'issue des 2 manches les 10 premiers du classement général des 2 séries seront qualifiés pour la 3ème manche finale. Les pilotes non-qualifiés disputeront une 3ème manche (sans marquer de point) obligatoire (sauf raison médicale ou technique après accord du jury) pour conserver les points acquis dans les 2 manches précédentes. Le classement général journée sera établi sur la totalité des manches disputées (3 qualifiés et 2 non qualifiés).

ART 16.7 -Classement selon barème

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1er	25	6ème	15	11ème	10	16ème	5
2ème	22	7ème	14	12ème	9	17ème	4
3ème	20	8ème	13	13ème	8	18ème	3
4ème	18	9ème	12	14ème	7	19ème	2
5ème	16	10ème	11	15ème	6	20ème	1

ART 16.8 -Prix

L'organisateur devra prévoir des récompenses pour les 3 premiers de chaque catégorie.

La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix dans une tenue correcte et un comportement digne d'un sportif.

En fin d'année, la ligue décernera un titre aux 2 premiers de chaque catégorie ligue et TOPB.

ART 16.9 -Sponsoring

Dans le but de promouvoir le championnat la commission se réserve le droit d'imposer des partenaires sur la moto ou sur l'affichage du circuit.

ART 16.10 -Organisateur

Possibilité d'engager des séries 65-85 mini-cross selon aménagement horaire et présence d'un éducateur agréé.

- ➔ La commission propose à chaque club « des plages horaires types » pour les adapter au schéma de la journée ou semi- nocturne. Un speaker officiel PIT BIKE se propose pour l'ensemble des épreuves (expérience et connaissance du championnat).
- ➔ Les officiels seront désignés par la Ligue. Seul le délégué sera désigné par la commission LNA.
- ➔ Le chronométrage peut-être assurer par la ligue ou un prestataire agréé par celle-ci.
- ➔ Les résultats devront être affichés le plus rapidement possible et envoyés dès le lendemain au secrétariat Ligue Nouvelle Aquitaine sous forme de tableau Excel comme pour le motocross.

Obligation des clubs :

- ➔ Préparation et arrosage de la piste
- ➔ Mise à disposition d'un local chronométrage avec électricité, table, chaises, ramette de papier.
- ➔ Boucle de chronométrage aux normes
- ➔ Lieu couvert pour contrôle technique
- ➔ Panneau d'affichage pour résultats
- ➔ Sono pour paddock.
- ➔ Ecran chrono dans le parc panneauter
- ➔ En cas d'annulation d'une épreuve pour raisons exceptionnelles intervenant après les contrôles administratifs sur proposition du jury, le club pourra retenir 10 euros sur le tarif de remboursement du pilote.

17

COUPE DES CLUBS

ART 17.1 Définition

La Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine, la Commission Motocross et les Clubs organisent la Coupe des Clubs de la Nouvelle-Aquitaine. Cette Coupe est ouverte à tous les clubs affiliés à la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Il ne pourra être organisé dans la Ligue une épreuve de Motocross le même jour que la Coupe des Clubs de la catégorie concernée.

Le Club Organisateur de la Coupe pourra organiser une ou plusieurs catégories annexes. Dans le cadre de la Coupe des Clubs, il est mis en place deux catégories :

Moto solo & 85cc et quads

Ces dernières pourront être organisées sur le même Week-End par un seul club ou sur deux Week-End par deux clubs différents. Le club prenant l'ensemble des catégories sera privilégié par rapport au club ne prenant qu'une seule catégorie.

ART 17.2 Engagement

Chaque club sélectionnera et engagera lui-même une ou plusieurs équipes ainsi constituées :

Pour la catégorie Solo > 4 pilotes maximum		Pour la catégorie 85cc et Quads > 2 pilotes maximum	
➔ 1 pilote MX1	➔ 1 pilote 125cc	➔ 1 pilote 85cc	
➔ 1 pilote MX2	➔ 1 pilote vétéran	➔ 1 pilote Quad	

La Commission pourra limiter le nombre d'équipes (44 maximum) en fonction de la capacité du circuit. Si tel est le cas, la priorité à l'engagement de l'équipe se fera en fonction de la date butoir d'inscription 30 jours avant l'épreuve, puis par le résultat de l'année précédente.

La gestion des engagements se fera par le club organisateur. Les clubs qui n'auront pas retourné leur droit d'engagement de 200€ par équipe 20 jours avant l'épreuve, verront ce dernier augmenté de 100€. Tout engagement d'équipe reçu incomplet ne sera pas pris en compte.

Un club ne possédant pas de pilote dans une catégorie pourra s'il le désire, sélectionner un pilote d'un autre club affilié à la ligue Nouvelle Aquitaine (avec l'accord du club choisi) mais sera pénalisé de 5 points par manche couru par le pilote hors club sauf pour la catégorie Quads pour laquelle aucune pénalité ne sera appliquée.

Tout pilote non licencié dans un club de Nouvelle Aquitaine ne peut participer à la coupe des clubs.

Chaque club pourra engager autant d'équipes qu'il le souhaite mais se verra limiter par le nombre de club engagé, la priorité étant donné à 1 équipe par club.

Un même pilote ne pourra être inscrit que dans une seule catégorie.

ART 17.3 Catégories

Equipe Moto Solo

125cc	➔ à partir de 13ans avec des machines (classe 2) de 100 à 125cc 2T
MX2	➔ à partir de 15 ans avec des machines (classe 2) de 100-150cc 2T / 175cc à 250cc 4T
MX1	➔ à partir de 15 ans avec des machines (classe 3 ou 4) de 151cc à 500cc 2T / 251cc à 650cc 4T
Vétéran	➔ à partir de 37 ans avec des machines de classe 2 – 3 ou 4

Equipe 85cc et quads

85cc	➔ de 9 ans à 15 ans (classe 1) 85cc 2T
Quads	➔ à partir de 15ans avec des machines de 250cc à 750cc 2T & 4T

ART 17.4 Processus de l'épreuve

Chaque club désignera un délégué (pas de pilote) qui représentera l'équipe lors de la réunion du jury. Les remplacements de pilotes seront autorisés au plus tard 30mn avant la fin du contrôle administratif.

Lors de la première réunion du jury il sera procédé un tirage au sort par catégorie qui déterminera l'ordre d'entrée en grille pour les essais.

La veille de l'épreuve le circuit sera visité et seules les personnes suivantes seront autorisées à y participer :

- | | |
|--|--------------------|
| ➔ Le président du jury | ➔ 1 pilote 125cc |
| ➔ Les membres du jury | ➔ 1 pilote quad |
| ➔ Le directeur de course | ➔ 1 pilote MX1 |
| ➔ Le responsable de l'entretien du circuit | ➔ 1 pilote MX2 |
| ➔ Le président du club | ➔ 1 pilote vétéran |

Cette visite se fera en début d'après-midi afin de laisser au club le temps de réaliser les éventuelles modifications.

Moto solo

Le format de course est celui du Grand Prix des Nations, chaque catégorie devra se rencontrer au moins une fois. Essais

20 minutes pour toutes les catégories (libre au pilote de réaliser son temps chronos dans le temps imparti).

Les essais se réaliseront par catégorie. Tout pilote n'ayant pas pris part aux essais se verra refuser le départ de la course Le classement des équipes se fera par l'addition des chronos des différentes catégories. Ce classement déterminera l'entrée en grille pour les trois manches. L'entrée en grille se fera de la même manière que la Coupe des Régions, les pilotes prendront place sur la grille, un par un, en commençant par un pilote de l'équipe la mieux placée, suivi d'un pilote de la deuxième équipe la mieux placée et ainsi de suite jusqu'à ce que le premier pilote de chaque équipe soit sur la grille de départ. Le même procédé sera répété pour le deuxième pilote de chaque équipe. Selon la capacité du circuit, les X premières équipes disputeront le Trophée des Clubs et les X suivantes disputeront le Challenge des Clubs.

Manches > 3 manches de 15mn+2T pour toutes les catégories.

85cc & quads

Essais: 20 minutes pour toutes les catégories (libre au pilote de réaliser son temps chronos dans le temps imparti) Tout pilote n'ayant pas pris part aux essais se verra refuser le départ de la course.

Après les essais, les pilotes seront classés en fonction du meilleur temps chrono réalisé pendant la séance d'essais. Ce classement déterminera l'entrée en grille pour les 3 manches.

Manches -> 3 manches de 15mn +2T pour toutes les catégories.

ART 17.5 Déroulement et horaires

Les horaires dépendront des catégories annexes retenues et seront réalisées par le Club Organisateur. L'ordre des essais et des manches ne peut pas être modifié mais

accepte les catégories annexes en intervalle.

Moto solo		«Moto Solo + 85cc et Quads sur une même course»	
Essais	Manches pour les 2 groupes	Essais	Manches pour les 2 groupes
Vétéran	125cc contre Vétéran	Quads	125cc contre Vétéran
125cc	MX2 contre MX1	Vétéran	MX2 contre MX1
MX2	MX1 contre 125cc	125cc	Quads
MX1	MX2 contre Vétéran	85cc	85cc
	MX2 contre 125cc	MX2	MX1 contre 125cc
	MX1 contre Vétéran	MX1	MX2 contre Vétéran
85cc & quads			Quads
Essais	Manches		85cc
Quads	Quads		MX2 contre 125cc
85cc	85cc		MX1 contre Vétéran

ART 17.6 Technique

Voir article 4.2 du règlement général Motocross Nouvelle -Aquitaine

ART 17.7 Numéros

Les pilotes garderont leurs numéros attribués au Championnat de Ligue.

RT 17.8 Classement

A Tous les pilotes prenant le départ seront classés selon le barème suivant :

1^{er}:1 point ; 2^{ème} 2 points ; 3^{ème} 3 points ; etc...

Un pilote non partant lors d'une manche marquera les points du dernier classé + 1 point de même pour un club n'ayant pas de pilotes dans une catégorie.

Pour le classement final de la Coupe ou du Trophée, le plus mauvais résultat de chaque équipe sera retiré.

ART 17.9 Récompense

Le podium final récompensera les 3 meilleures équipes de chaque groupe. La présence des trois premières équipes est obligatoire (l'équipe non présente sur le podium sera disqualifiée de l'épreuve et ne recevra aucune récompense).

ART 17.10 Barème des prix

1^{ère} Equipe : 450€ - 2^{ème} Equipe : 350€ - 3^{ème} Equipe : 300€ Soit un total de 1100€

ART 17.11 Prescription

Les prescriptions du règlement général du Championnat Nouvelle-Aquitaine Motocross, des règles techniques et de sécurité, en vigueur et du présent règlement seront applicables à la manifestation.

FACTURATION

La facturation sera effectuée de cette façon pour les courses de Championnat , trophée et challenge.

Engage sport reverse à la ligue les droits d'engagement, le mercredi suivant la manifestation (moins les frais liés à Engage-Sports).	~2.5€
Le jeudi la ligue reverse au moto-club organisateur le montant des engagements moins :	
La participation au financement des officiels (par pilote présent). + primes Championnat (par pilote présent)	2€ 1€
Chronométrage effectué par la ligue (par pilote présent). Ou un prestataire (par pilote présent)	5€ 7€

Pour un engagement à 40€ l'organisateur se verra versé 29,5€ si le chronométrage est effectué par la ligue et 27,5€ si le chronométrage est réalisé par un prestataire (FLC). Pour un engagement à 30€ (Espoirs) 19,5€ ou 17,5€ s'il y a un prestataire chronométrage. Pour les minicross chronométré par la ligue les 5€ de transpondeurs seront gratuit pour le Moto-club.
Le club organisateur reçoit le virement et le détail.